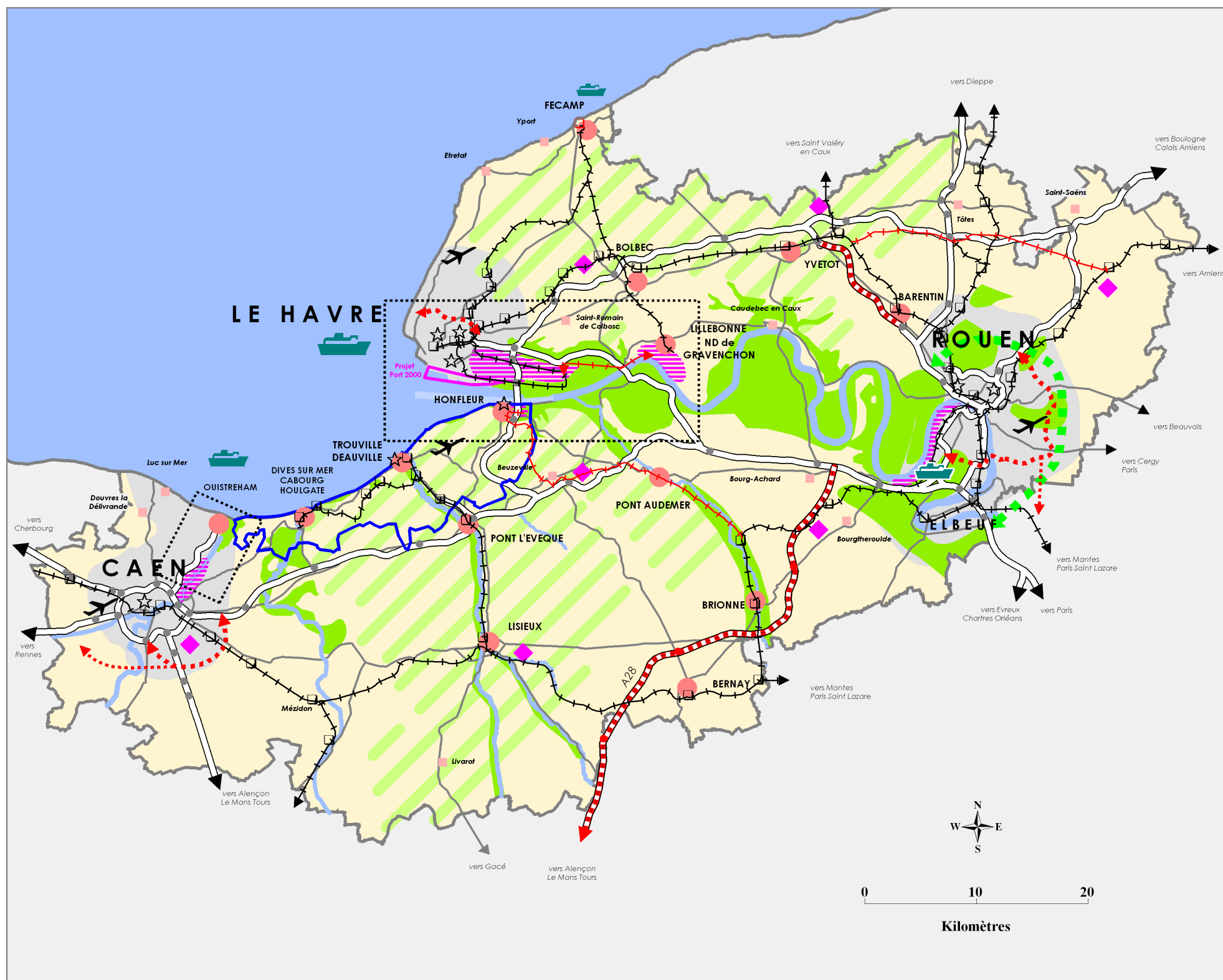


DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Les orientations générales d'aménagement



Légende

- périmètre de la DTA
 - espaces stratégiques précisés dans une carte spécifique
 - Délimitation de l'espace arrière littoral du Calvados
- ESPACES À PROTÉGER**
- Espaces naturels majeurs NB: certains espaces remarquables ne sont pas figurés à cette échelle. Se reporter à la carte littoral.
 - Espaces naturels et paysagers significatifs
 - Ceinture verte de l'agglomération Rouennaise
- ARMATURE URBAINE**
- Grandes agglomérations (aires des pôles urbains de Caen, Rouen et Le Havre)
 - Villes moyennes
 - Autres pôles locaux
 - Secteurs stratégiques de recomposition urbaines
- LES GRANDS ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- Principaux secteurs de développement d'activités industrialo-portuaires
 - Secteur stratégique d'activités fortes consommatrices d'espace (logistique, industrie)
- LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT**
- grandes liaisons routières (2X2 voies) et points d'échange
 - réseau routier principal
 - voies ferrées et gares voyageurs
 - ports
 - aéroports
 - en projet
 - contournement d'agglomération
 - voies ferrées à créer ou à renforcer
 - voies navigables (Seine, Orne)

DRE-04-104